



Saint-Maurice sur Adour

Bulletin communal 2018



Le mot du maire

2



Jacques CHOPIN



Madame, Monsieur,

Très heureux de retrouver chacun de vous dans votre foyer pour cette nouvelle édition du bulletin communal préparé avec soin et minutie par notre commission communication.

L'année 2017 restera incontestablement marquée par un bouleversement électoral national aussi soudain qu'imprévu. Les français ont donné à notre pays un tout autre visage politique. Un nouveau Président de la République est élu. Entouré d'une nouvelle équipe ministérielle, souhaitons-lui de réussir pour nous permettre de retrouver confiance, sérénité et prospérité, éléments indispensables à notre épanouissement économique, social et culturel.

Revenons à notre vie locale pour découvrir ensemble ce qui s'est passé cette année à Saint Maurice. J'aurai tout d'abord une pensée émue envers les familles endeuillées par le départ de proches qui nous ont quittés trop vite. Je souhaite la bienvenue aux 17 nouveaux habitants de la commune et adresse toutes mes félicitations aux heureux parents des 8 petits Saint-Mauriçois nés l'an passé. Les 2 derniers lots du lotissement du Mayre sont désormais vendus et quelques nouvelles maisons individuelles en cours de construction devraient nous permettre de dépasser très prochainement les 600 habitants. Je souhaite à chacun la bienvenue dans notre beau village et une parfaite intégration dans notre vie associative locale que vous aurez tout loisir de découvrir dans ce bulletin.

Une large place est consacrée à la gestion des déchets avec l'implantation de nouveaux containers. Ils autorisent désormais une collecte mécanisée moderne plus aisée. Je vous rappelle que des gestes simples permettent d'éviter certains désagréments constatés : le suivi des consignes de tri et de dépôt des sacs constitue un acte citoyen essentiel. Adopter un comportement responsable permet de prévenir les plaintes dues à diverses nuisances comme les bruits de voisinage, le brûlage des déchets, la divagation et les aboiements d'animaux domestiques.

Côté réalisations, l'aménagement du carrefour sécurisé de Pédelor met un terme aux gros travaux d'infrastructure et d'embellissement du village, travaux inaugurés le 30 juin dernier au cours d'une belle soirée de début d'été. Les principaux investissements 2018 concerneront l'amélioration du routier communal, la réalisation des accès privatifs du lotissement Dabescat, l'achat de matériel informatique pour l'école. Tout cela dans un contexte financier sain et une dette maîtrisée qui nous permet d'avancer sereinement malgré la réduction des dotations budgétaires nationales.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) poursuit son avancée. Il va entrer cette année dans une phase active et décisive de concertation avec la population. Chacun trouvera aussi dans ce bulletin les principaux éléments marquants de notre vie associative locale riche et variée et quelques informations liées à la vie de notre école communale.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2018 et espère vous retrouver nombreuses et nombreux à l'occasion d'événements festifs locaux mis en place par nos responsables associatifs que je remercie encore pour leur implication.

SOMMAIRE

Mot du maire	page 2
Services communaux	page 3
Les infos communales	
Etat civil	page 4 - 5
Action Sociale	page 6
Sictom du marsan	page 7
Nos réalisations	page 8 - 9
Inauguration du bourg	page 10
Nos projets	page 11
Nos finances	page 12
Nos associations	page 13 à 15
Notre école	page 16

Bien à vous, le Maire

Jacques CHOPIN

Nos services communaux



Emma DENTRAYGUES

LA MAIRIE

Horaires secrétariat :

Lundi et vendredi de 08h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00
Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

☎ 05.58.45.95.10

📠 05.58.05.96.80

@ saint.maurice40@wanadoo.fr

Cantine

Repas : **3,20 €** par enfant et par jour

Accueil périscolaire

Prix par enfant et par trimestre

	Familles imposables	Familles non imposables
Matin et soir	30 €	28 €
Matin ou soir	20 €	18 €
Occasionnelle	20 €	18 €

TARIFS SCOLAIRES

TARIF SALLE POLYVALENTE

	Saint-Mauriçois	Extérieurs
1 jour	150 €	230 €
2 jours sup	70 €	100 €
Réunion	Gratuit	60 €
Caution	300 €	460 €

Par délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2015, une facturation de 70 € sera demandée aux bailleurs en cas de non-respect du nettoyage et du rangement de la salle.

Assistantes maternelles agréées

La commune en compte 4

Mesdames BORTOLIN ☎ 05.58.45.43.46
FERNANDEZ ☎ 05.58.45.97.34
VIGOUROUX ☎ 05 58 75 67 40 ou 06 88 05 26 70
DUTHIL ☎ 06.65.65.49.01



Recensement militaire

Les garçons et filles âgés de 16 ans doivent se présenter à la Mairie, le mois de leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de la carte d'identité. Cette inscription est obligatoire, l'attestation de recensement étant nécessaire pour l'inscription aux examens scolaires, permis de conduire...

Inscription listes électorales



Pensez à vous inscrire dans votre mairie avant le 31 décembre 2018 en vous munissant d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un document prouvant votre domiciliation dans la commune.

Animation jeune

Nous vous rappelons les actions sociales qui sont menées en faveur des jeunes :

Contrat enfance jeunesse, relais assistance maternelle, permanences d'accueil enfants-parents, accueil périscolaire pour les moins de 6 ans, centre de loisirs, espace jeunes pour les 12- 17 ans, Point Information Jeunesse et mise en place de camps en direction des enfants et adolescents.

Communauté de communes du Pays Grenadois
14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour

☎ 05 58 45 44 42

secretariat@cc-paysgrenadois.fr

Amicale des donneurs de sang du Pays Grenadois

Prochaines collectes de **16h à 19h** :

Jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018 à Larrivière Saint-Savin
Jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018 à Grenade sur l'Adour
Mercredi 29 et jeudi 30 août 2018 à Larrivière Saint-Savin
Mardi 30 et mercredi 31 octobre 2018 à Grenade sur l'Adour

MARCHE DU DON DU SANG : Jeudi 14 juin 2018 à 19h00

**NOUS VOUS INVITONS TOUS A UNE PLUS GRANDE SOLIDARITE
CAR LES BESOINS SONT TOUJOURS TRES IMPORTANTS.
DES BENEVOLES SERAIENT LES BIENVENUS.**



Les employés communaux

Savoir vivre ensemble

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, aux appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité ou à la santé de nos voisins.

Il est important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter d'inutiles conflits de voisinage.

C'est pourquoi nous vous invitons à parcourir ces quelques articles extraits de l'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits de voisinage.

ARTICLE 16 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ce de jour comme de nuit.

ARTICLE 17 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 19h00
Samedi : 9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00
Dimanche : 10h00 à 12h00
Jours fériés : 10h00 à 12h00



Zéro phyto

Notre commune s'engage

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la non-utilisation de produits phytosanitaires sur tous les espaces publics.

Ce qui va changer dans notre quotidien

Un entretien des espaces verts autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.

Il s'agit par exemple :

- Ne pas tondre tous les espaces verts à la même hauteur et à la même fréquence.
- Certains sites peu fréquentés peuvent simplement être fauchés une fois par an.
- Créer des zones en friche pour favoriser la faune sauvage
- Tondre les espaces verts moins ras, l'herbe repousse moins vite et résiste davantage à la chaleur estivale.
- Faire le choix de fleurs et de plantes durables plutôt que de fleurs saisonnières.
- Opter pour un paillage des parterres pour une réduction de l'arrosage, mais aussi éliminer le désherbage en évitant la pousse de mauvaises herbes.



Chacun peut participer à sa manière à la réussite du zéro phyto et à l'embellissement de notre village

Ce plan d'action est mis en place et aidé par les partenaires publics :



ÉTAT CIVIL 2016 - 2017

NAISSANCES : bienvenue à ces petits Saint-Mauriçois et félicitations aux heureux parents.

BOUCARD BERTRAND Julian	17 octobre 2016
ALMIEIDA GOUVEIA Angela	03 décembre 2016
CHATENET Tymoté	19 avril 2017
LLEU Adrian	03 juin 2017
DA COSTA SAINT-GENEZ Leandro	24 juin 2017
GUIMO Marius	27 juin 2017
PAULET Gabriel André Henri	01 novembre 2017
LOISEAU LAURENT Gaëlle Amina	07 décembre 2017

DÉCÉS : nous garderons une pensée pour eux ainsi que pour leurs familles.

LACOUTURE née BONNET Henriette Germaine	30-10-2016
DAUDON Jacques, Henri	10-02-2017
LABAYLE Norbert	04-04-2017
BENQUET née DARCOS Ginette Lucette	13-04-2017
DOUMENJOU Jacques Michel	28-04-2017
TÉCHENÉ Viviane	08-06-2017
LAGROLET née BERGÈS Félicie, Solange	09-06-2017



MARIAGE : nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur

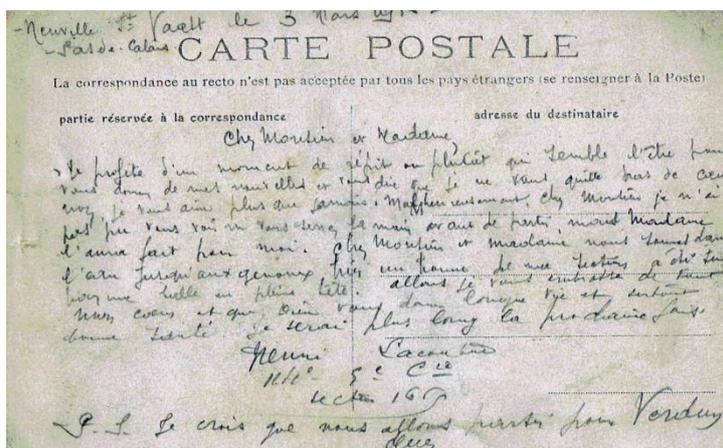
CLAVÉ André Louis et DUMOULIÉ Colette Rose le 05 août 2017

Les infos communales

Cérémonie du 11 novembre 2017

A l'occasion du 99^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, bon nombre d'habitants, bravant le mauvais temps pour venir rendre hommages aux soldats morts pour la France, a assisté à un lâcher de colombes.

A cette occasion, nous souhaitons vous faire partager la carte postale envoyée de Neuville-St-Vaast (Pas de Calais), le 3 mars 1916 par le Caporal Henri Lacouture, Saint-Maurinois de naissance.



Tué à l'ennemi à Esnes en Argonne
(Arrondissement de Verdun) le 7 mai 1916, à 18 ans et 8 mois.

Le nom d'Henri Lacouture est gravé sur le monument aux morts de la commune.

Noël des enfants et des anciens

Comme chaque année, 87 enfants jusqu'à 12 ans ont participé à l'arbre de Noël du 17 décembre.
Les anciens de plus de 75 ans n'ont pas été oubliés par le Père Noël.



Aménagement numérique

Les travaux relatifs au déploiement de la fibre optique et à la montée en débit sur l'ensemble du territoire se poursuivent. Initialement prévue courant 2017, la mise en service aura lieu courant 2018, probablement lors du 1^{er} semestre.

Relais Paroissial de St-Maurice sur Adour
Contact paroisse St Pierre-St Paul du Marsan
Grenade sur l'Adour - Tél : 05 58 45 42 24 (après-midi)
paroisse.stpierre-stpaul@orange.fr
Une messe est assurée à St-Maurice toutes les 3 semaines.
Notre curé : Bernard DUBASQUE



Cher Monsieur et Madame,

Je profite d'un moment de répit ou plutôt qui semble l'être pour vous donner de mes nouvelles et vous dire que je ne vous quitte pas de cœur mais je vous aime plus que jamais. Malheureusement, cher Monsieur je n'ai pas pu vous voir ni, vous serrer la main avant de partir, mais Madame l'aura fait pour moi. Cher Monsieur et Madame, nous sommes dans l'eau jusqu'aux genoux. Hier, un homme de ma section a été tué par une balle en pleine tête. Allons je vous embrasse de tout mon cœur et que Dieu vous donne longue vie et surtout bonne santé. Je serai plus long la prochaine fois.

Henri Lacouture

5^{ème} Cie

Secteur 1665

P.S. Je crois que nous allons partir pour Verdun



Action sociale

6

Bon à savoir

En cas d'hospitalisation sur Mont de Marsan ou Bordeaux, il existe des structures pour accueillir les malades et leurs familles.

MAISON D'ACCUEIL LANDAISE DES FAMILLES D'HOSPITALISES

MALFH « LES BRUYERES »

CASERNE BOSQUET – 38 rue R. Darriet – Entrée A – 40 000 MONT DE MARSAN

Conditions d'admission

Bulletin de situation du malade hospitalisé.

Accueil de malades ou de familles pour une durée maximale de 7 jours.



Disponibilités

2 appartements F3 comprenant chacun 2 chambres, salle de bain et petite cuisine.

Possibilité de commander les repas du soir et les petits déjeuners.

Réservations et informations :

Par courrier

☎ 06 07 67 47 20 de 8h00 à 21h00

Une personne bénévole assurera l'accueil

Téléchargement du Livret d'accueil à l'adresse suivante :

http://www.ch-mt-marsan.fr/documents/Fichiers/Decouvrir_l_hopital/nos_partenaires/LIVRET_MAISON_D_ACCUEIL_06.2010__1_.pdf

MAISON D'ACCUEIL DES FAMILLES D'HOSPITALISES DE BORDEAUX

« LA PELOUSE »

65, rue de la Pelouse de Douet – 33 000 BORDEAUX

Conditions d'admission

Bulletin de situation du malade hospitalisé.

Accueil de malades ou de familles pour une durée maximale de 7 jours.



Disponibilités

Chambre individuelle avec cabinet de toilette (douche ou baignoire), WC, téléphone et télévision.

Repas du soir et petit déjeuner inclus dans le prix.

Cuisine et frigo à disposition.

Réservations et informations :

Par courrier

☎ 05 56 93 17 33

@ contact@hebergement-lapelouse-bordeaux.fr

🌐 <http://hebergement-lapelouse-bordeaux.fr/>



Jean-Michel Bernadet

Conteneurs semi-enterrés

La commune, comme l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, est équipée de nouveaux conteneurs semi-enterrés pour répondre à un souci de propreté et d'esthétique. Ces plots **ne sont en aucun cas des déchèteries** ! Ils sont uniquement réservés aux ordures ménagères, aux déchets recyclables et, selon les emplacements, au verre et au papier.

Tout dépôt hors de ces conteneurs est passible d'une **amende de 1 500 €*.** Si un conteneur est plein, il est possible de déposer son sac dans un autre conteneur.



Résultats du « Challenge verre »



Grâce à votre aimable collaboration, le SICTOM du Marsan a collecté **2,03 tonnes de verre en plus** sur les six derniers mois.

De mai à octobre, le SICTOM a organisé un concours de collecte de verre entre plusieurs communes du territoire : le « Challenge verre ». Ce concours, auquel la commune de Saint-Maurice a pris part, avait pour objectif d'améliorer les performances en sensibilisant durablement les habitants.

Verre collecté à S ^t Maurice	par saint-mauriçois
2016	5,39 t / 9,59 kg
2017	7,42 t / 13,20 kg
évolution	+ 2.03 t / + 3,61 kg

Résultat : cette hausse de verre collecté correspond à une progression de **3,61 kilos de verre trié par Saint-Mauriçois** !

*** TOUT DÉPÔT HORS DES CONTENEURS** prévus à cet effet fera l'objet de **poursuites** conformément à l'article **L541-3 du Code de l'Environnement**



LES ENCOMBRANTS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



La déchèterie de Grenade-sur-l'Adour est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.



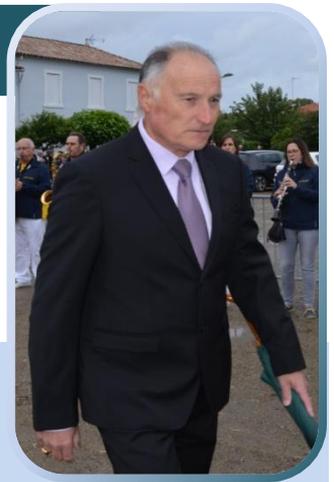
Réalisations 2016/2017

Avant

8



Après Réaménagement du bourg



Jean-Pierre Bréthous



Inauguration du bourg

10



Les conseillers municipaux

La soirée d'inauguration a débuté par le protocolaire coupé du ruban



La population avait répondu présent à l'invitation

L'ambiance a été assurée par la bandas « Los Divinos »



Direction la salle des fêtes pour une haie d'honneur en musique



S'en suivirent les traditionnels discours



Vint enfin le buffet d'înatoire qui fit l'unanimité

Merci à tous pour cette soirée réussie !

Projets 2018



L'école numérique pour 2018

Courant 2018, notre école sera équipée de **8** tablettes numériques à usage éducatif et de **2** ordinateurs portables mis à la disposition du corps enseignant.

Lotissement DABESCAT

Amélioration de la voirie et création des accès individuels des habitations.



PLUi ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dynamiser le territoire, notamment notre commune, implique beaucoup de réflexions et d'analyses au niveau de vos élus.

Le PLUi est l'occasion de projeter l'aménagement du territoire et ses perspectives de développement. Cela se traduit, chez nous, par le maintien de la population et de l'école sur St-Maurice, mais aussi par la protection de l'environnement, de son agriculture, l'intégration paysagère de l'habitat, ...

Courant 2017, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), pièce maîtresse du PLUi, a été travaillé sur plusieurs séances de la commission urbanisme communautaire, dans chaque conseil municipal et il a été adopté par l'ensemble des élus. Ce document permet d'affirmer une vision stratégique claire des élus sur le devenir du territoire à long terme.

Ce projet, ce travail en commun qu'est le PLUi, avance significativement et est l'affaire de tous, des communes et de leurs habitants. Pour votre information, vous pouvez faire part de vos remarques, notamment en matière d'habitat,

- * en mairie, sur des registres d'observations,
- * au siège de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à Grenade sur l'Adour,
- * à l'occasion du déroulement d'une enquête publique qui démarrera prochainement et dont vous serez tenus informés... D'autres informations seront portées en mairie en fonction de l'avancement des travaux.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la CDC du Pays Grenadois : <http://www.cc-paysgrenadois.fr/plui.html>

☎ 05.58.45.44.42 📠 05.58.45.88.77
 @mail : secretariat@cc-paysgrenadois.fr



Budget et comptes administratifs

12



Jean-Claude Margeridou

Le budget primitif voté en début d'année par le Conseil Municipal est un budget prévisionnel pour l'année en cours. Cet exercice trouve son aboutissement en mars de l'année suivante par l'examen et l'approbation du Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Examiné et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 22 mars 2017

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	100 300.66	Produits des services domaines et ventes	36 852.58
Charges de personnel et frais assimilés	151 146.26	Impôts et taxes	214 329.53
Autres charges de gestion courante	47 401.26	Dotations, subventions, participations	105 143.56
Total des dépenses de gestion courante	298 522.75	Autres produits de gestion courante	15 730.00
Charges financières (intérêts emprunts)	13 178.31	Produits financiers produits exceptionnels	206.56
Charges exceptionnelles	0		
Total des Dépenses :	312 026.49	Total des recettes réelles	372 262.23
		Excédent de fonctionnement reporté n-1	169 722.96
		Total des Recettes :	541 985.19

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement (travaux bâtiments et achats de matériel)	349 010.13	Subventions reçues	60 099.90
Opération pour compte de tiers	2 998.18	Emprunt	220 000.00
Emprunts et dettes assimilées	46 183.19	Dotations et réserves	9 388.20
Total des dépenses réelles	398 191.50	Excédents de fonctionnement capitalisé	42 566.67
Restes à réaliser	44 170.00	Autres subventions	4 723.08
Opération d'ordre	6 238.18	Opération pour compte de tiers	2 998.18
Déficit d'investissement reporté	42 566.67	Total recettes réelles d'investissement	338 776.03
Total des Dépenses :	491 166.35	Restes à réaliser	44 170.10
		Opération d'ordre	6 238.18
		Total des Recettes :	389 184.31

Solde de fonctionnement : 229 958.70 €

Déficit d'investissement : 101 985.14 €

avec un excédent de clôture 2016 de **127 976.56 €**.

101 982.14 € seront affectés à la Section Investissement et **127 976.66 €** à la Section Fonctionnement.

LOTISSEMENT DU MAYRE

Faisant l'objet d'un budget séparé, le résultat global de clôture de l'exercice 2016 affiche un excédent de **141 113.24 €**. Cette somme est affectée aux travaux d'aménagement du carrefour de Pédelor et à ceux de la 2^{ème} tranche du lotissement.

BUDGET 2017

Le 11 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget communal qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement : **460 883.66 €** et Section Investissement : **216 557.55 €**

Compte tenu de la baisse notable des dotations de l'Etat et des projets d'investissement à venir, il a été décidé pour 2017 de limiter à 0.75 % l'augmentation de la part communale des trois taxes locales.

ÉTAT DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Début 2017, la dette de la commune s'élève à **475 380.23 €**.

Dans ce budget, **45 797.29 €** sont affectés au remboursement du capital et **13 686.05 €** à celui des intérêts.

La vie associative locale



Association Culture, Loisirs et fêtes

Co-présidents :

Daniel RECHEDE



06 84 07 72 69

Alain NIETHEN

06 76 46 96 89

L'année 2016-2017 n'a connu qu'une seule manifestation, les Fêtes Patronales, le 8, 9 et 10 Septembre 2017.

La participation se maintient.

La 22ème randonnée s'est soldée par une baisse des participants due au très mauvais temps au moment du départ.

De nombreux enfants du village sont venus faire la fête avec le clown «ZIGO».



Bonne participation pour le repas BODEGA animé par « LOS DIVINOS » et le bal par « PODIUM FUN SYSTEM »

Belle et agréable prestation musicale de la BENNESSOISE lors de la célébration religieuse et du repas champêtre du dimanche midi.

La soirée « BANDAS-TAPAS » du 06 mai 2017 et la sortie pour « PENTECOTAVIC » ont été annulées faute d'inscriptions.

L'Association tient à remercier tous les bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui nous ont aidés et permis d'organiser ces fêtes 2017.

L'assemblée Générale de l'année 2017 s'est tenue le 14 Janvier 2018.

Merci à tous ceux qui voudraient nous rejoindre au sein de l'association, vous serez les bienvenus !



La Société de Secours Mutuel SAINT VINCENT DE PAUL

Président :

Bernard de LACHAUX



06 23 97 47 49

La Société de Secours Mutuel Saint Vincent de Paul, est un organisme d'entraide et de solidarité non confessionnel et c'est l'une des plus anciennes associations saint-mauricoises existantes. Elle fait partie de l'histoire de notre village et de son patrimoine.

Dès sa création, en 1853, elle faisait référence à Saint Vincent Depaul* (1581-1660), héros dacquois, connu en France pour avoir consacré sa longue vie à organiser des systèmes d'entraide en faveur des plus démunis.

Au 19^{ème} siècle, dans plusieurs villages des Landes, des *Sociétés de Secours Mutuel* avaient été créées pour permettre à leurs cotisants de recevoir une participation aux frais médicaux et garantir des indemnités journalières en cas de maladie. Il en existe encore dans quelques communes et celle de Saint-Maurice est la plus ancienne du département.

Aujourd'hui la Sécurité Sociale a repris ces objectifs avec une incontestable efficacité mais elle ne fait pas tout. Notre association a conservé un objectif pour ses membres : soutenir les familles endeuillées et participer aux funérailles de leurs défunts. Elle reste, dans ses statuts, un organisme d'entraide et doit continuer d'exister, d'évoluer et d'adapter cette solidarité toujours nécessaire, aux réalités de nos jours.

L'Assemblée Générale de la Société de Secours Mutuel Saint Vincent De Paul se tient chaque année au mois de janvier ; comme prévu dans ses statuts, elle peut, à cette occasion, accueillir de nouveaux membres.

* Les deux orthogrames sont utilisées



La vie associative locale

14

Amicale des Anciens et Loisirs pour Tous

Président : Yves GROS ☎ 05 58 45 40 56

Effectif : toujours régulier. Participation aux activités : constante.

Les repas annuels et les différentes sorties attirent toujours autant de participants.

Courant 2017, nous avons organisé une sortie dans les Hautes Pyrénées, un voyage de 6 jours dans les Hautes Alpes et un de 3 jours dans le Périgord Noir.

Depuis le mois d'octobre, nous avons rajouté, le premier mercredi du mois, une après-midi « jeux de société » (pour petits et grands).

Notre association se nommant **Amicale des Anciens et Loisirs pour Tous**, nous essayons de faire participer un maximum d'habitants de notre commune. C'est pour cela que vous avez toujours les documents de nos différentes manifestations dans vos boîtes aux lettres.

Pour ceux qui désireraient adhérer, nous vous informons que notre assemblée générale se déroule toujours en janvier avec la traditionnelle galette des rois. **Pour 2018, cette réunion s'est tenue le 20 janvier.**

Sachez que pour participer à nos différentes activités et nos sorties, il n'y a pas d'âge, ni d'obligation d'assiduité. Il vous suffit de régler la cotisation et vous participez à ce que vous voulez, quand vous voulez.

Chers Amis Saint-Mauriçois et Saint-Mauriçois, soyez les bienvenus dans notre Association.



Chasse A.C.C.A

Président : Michel DUPEBE ☎ 05 58 45 12 02

L'association communale de chasse agréée de Saint Maurice est cette année composée de 35 membres.

La saison passée, 16 chevreuils, 5 renards et 18 sangliers (année record) ont été prélevés sur la commune. Cette année, 130 faisans et 25 perdreaux ont été lâchés.

En ce qui concerne les nuisibles, l'ACCA dispose de piégeurs agréés. En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau.

Tous les ans, à la mi-décembre, l'ACCA organise un repas communal.

Si vous aimez le gibier, c'est l'évènement à ne pas manquer !

Fanny Club Saint-Maurice

Président : Maurice LAFITTAU-DUGARRY ☎ 06 23 18 22 27

FANNY CLUB PETANQUE



SAINT MAURICE SUR ADOUR
40 LANDES



2017 veut dire nouveau bureau avec la nomination de Maurice Lafittau-Dugarry au poste de président et Jean-Philippe Bréthous à celui de vice-président. Suite à notre demande auprès de la municipalité, notre local est désormais équipé d'un sanitaire aux normes.

Côté sportif, que ce soit en championnat des clubs, pré-qualifications et qualifications diverses, les féminines, les séniors et les vétérans ont représenté magnifiquement le club sur les boulodromes landais.

Les concours du vendredi soir en juillet et août ont connu un franc succès.

Si vous aimez ce sport, franchissez le pas et venez nous retrouver au boulodrome le mardi, jeudi et dimanche. Un bon accueil vous y sera réservé.

On vous propose soit la licence pour le côté compétition, soit une carte adhérente pour le côté détente.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et les contacts sur notre nouveau site :

<https://fannyclub40petanque.sportsregions.fr>

Petit clin d'œil ... **Amitié et bonne humeur, telle est notre devise.**

La vie associative locale



Union Saint-Maurice / Grenade (USMG)

Président : Yann BRAU  06 17 09 17 13



La diminution globale des effectifs dans les sports de plein air se ressent de manière plus sensible dans les petits clubs et notamment en milieu rural. L'USMG n'échappe pas à la règle et depuis quelques années, voit le nombre de ses joueurs et de ses dirigeants diminuer régulièrement.

Ce phénomène se trouve amplifié par une contrepartie demandée par des arbitres, des entraîneurs et des joueurs ce qui impacte le bon fonctionnement des clubs.

Des regroupements ou des ententes sont alors nécessaires pour assurer la survie des clubs. C'est le cas encore cette année avec MAURRIN, CAZERES et SAINT MAURICE/GRENADE dans les catégories U 6 à U15.

Dans ce cadre, chaque club prend à sa charge un ou plusieurs groupes mais les jeunes restent licenciés dans le club de leur choix.

L'USMG compte 41 licenciés dans les catégories U 6 à U 15 sur un effectif total de 101.

Dans ces temps difficiles, il subsiste quelques amoureux du ballon rond pour essayer de donner quelques espoirs au club et cet espoir nous vient de la catégorie U14-U15 avec deux équipes dont l'une évolue en excellence départementale. Ce groupe s'est formé il y a déjà quelques années en U9 et notons que plusieurs SAINT-MAURICOIS y figurent toujours en bonne place et qu'ils sont entraînés par ALBAN RECHEDE, natif du village.

Pour la petite histoire, précisons que ce sont eux qui ont assuré le service de la dernière soirée carcasses et que leur prestation fut appréciée de tous les convives et que bon nombre d'adultes devrait s'en inspirer.

Les manifestations prévues en 2018 :

Un loto en mars 2018 à Grenade sur l'Adour

Une soirée à thème en avril 2018 à Saint-Maurice sur Adour

Une soirée carcasses le 17 novembre 2018 à Saint-Maurice sur Adour

Le football va perdurer à SAINT-MAURICE, même si des changements se profilent encore à l'horizon 2018, mais soyons conscients que la parole ne suffit pas et qu'il faut y joindre les actes.

Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient donner un peu de leur temps au football et les invitons à venir nous rejoindre. **Le meilleur accueil leur sera réservé.**



U 13 en 2015



U 15 en 2017



Equipe A et B

Notre école



Cette année, les enfants ont participé à un projet initié par Josiane Chopin, « **Mamijo** ».

Le 16 juin 2017, un spectacle coloré et original a clôturé l'année scolaire lors de la fête de l'école.

Cette soirée a aussi permis d'offrir un beau spectacle de magie à un public conquis. Ce dernier était gracieusement proposé par une maman d'élève.



Le 6 octobre, les élèves ont pu assister à une représentation très tonique des « *grandes gueules à Capella* », à Cazères sur l'Adour.

Merci à la Communauté des Communes du Pays Grenadois d'avoir offert ce spectacle à tous ses enfants.

Pour cette année scolaire, les enfants participent à un projet livres : **Mamijo** a écrit deux livres que chaque classe illustrera.

L'édition des livres est prévue et une exposition des dessins des enfants se déroulera à l'office du tourisme du Pays Grenadois du 17 avril au 19 mai 2018.

Venez nombreux découvrir leurs productions...!

Parution : janvier 2018
Nombre d'exemplaires : 300

